



Rapport d'Activités

2014

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
DE SANNOIS - ERMONT - FRANCONVILLE

SOMMAIRE

Synthèse du rapport d'activités 2014	3
Introduction	4
PREMIERE PARTIE :	5
LE SICSEF	5
<i>Présentation générale</i>	6
<i>Actions menées par le Syndicat en 2013</i>	11
<i>Présentation des comptes de l'exercice 2014</i>	12
DEUXIEME PARTIE :	14
L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR	14
<i>Organisation du service</i>	15
<i>Indicateurs techniques</i>	19
<i>Indicateurs économiques – la vente de chaleur</i>	27
<i>Indicateurs financiers : le compte d'exploitation</i>	28
Conclusion	31
<i>Annexes</i>	32

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Le présent rapport présente l'ensemble des activités du SICSEF au cours de l'année 2014 en s'appuyant sur le compte administratif 2014, les actions menées par le Syndicat et le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2014.

Le compte administratif 2014 approuvé par délibération du comité syndical en date du 27 mai 2015, présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	218 326.69 €	1 151 672.40 €	933 345.71 €
Section d'investissement	70 000.00 €	99 653.94 €	29 653.94 €
Ensemble	288 326.69 €	1 251 326.34 €	962 999.65 €

Les principales actions et faits marquants de l'exercice 2014 concernent :

- La poursuite de la mission de contrôle de la délégation,
- La poursuite des actions de communication, d'information et de sensibilisation des usagers du réseau de chaleur,
- La mise en service de la chaufferie biomasse,
- Le raccordement de nouveaux abonnés.

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe GFD-Suez, en vertu d'un contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le bilan de l'exécution du service présente un état de fonctionnement des installations satisfaisant, le rendement global s'élevant à 78.9%.

Au cours de l'exercice, 54 011 MWh ont été distribués aux usagers du réseau, dont 36 893 MWh pour le chauffage et 17 118 MWh pour l'eau chaude sanitaire. Ces consommations représentent une réduction de 18% par rapport à 2013.

Le prix du moyen du réseau en 2014 est de 69.27 €HT/MWh, soit 73.08 €TTC/MWh. Le compte d'exploitation présenté par SEFIR pour l'exercice 2014 affiche un résultat net positif de 117 549 €^{HT}.

Enfin, contractuellement, les avenants n°3 et 4 au contrat de délégation ont été conclus entre le SICSEF et SEFIR au cours de l'année 2014.

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2014 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur la ZUP des trois communes, délègue l'exécution du service à la société SEFIR, filiale du groupe Cofely-GDF Suez.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, quatre avenants ont été négociés entre les parties.

Le compte administratif 2014 du SICSEF a été adopté par délibération du comité syndical, le 27 mai 2015.

Au 31 décembre 2014, le réseau de chaleur alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire 5 517 logements et huit équipements publics. La chaleur est produite au moyen de trois centrales de production alimentées au gaz et au fuel.

En janvier 2014, une nouvelle chaufferie intégrant une énergie renouvelable à la mixité de production de la chaleur, le bois-énergie, a été mise en service et inaugurée.

Outre la construction de la nouvelle chaufferie, des investissements ont été réalisés pour l'extension du réseau de chaleur.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, la rénovation de la cogénération, la triangulation du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse et les extensions de réseau, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques de du réseau du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

Désormais, les objectifs principaux du SICSEF portent sur le développement du réseau de chaleur et sur le renforcement de l'accompagnement auprès des usagers sur les questions énergétiques.

PREMIERE PARTIE :

LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

LES ACTIONS MENEES

PRESENTATION DES COMPTES

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville. Initialement limitées au territoire de la Zone à Urbaniser en priorité (ZUP) de Sannois-Ermont-Franconville, les compétences du Syndicat sont étendues depuis 2010 à la totalité des territoires des trois communes.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 5 517 logements et d'équipements publics, groupes scolaires et équipements culturel.

Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat de Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF s'étendent aux limites communales des trois communes.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service. Au 31 décembre 2014, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- un réseau de 7km,
- 54 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les trois centrales de production existantes alimentaient initialement trois réseaux indépendants. La création de la nouvelle chaufferie a permis l'interconnexion de ces trois réseaux. Ainsi, l'ensemble du patrimoine raccordé est desservi par la chaufferie biomasse. L'opération d'interconnexion du réseau de chaleur a été effectuée sur les exercices 2012 et 2013.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

Centrale de production	Puissance installée	Nombre de sous-station	Nombre de logements
Fontaine Bertin	15 MW	12 sous-stations	1 368 logements
Fossés Trempés	24 MW	17 sous-stations	1 834 logements
Logis Verts	26 MW	25 sous-stations	2 315 logements
Les Montfrais (Biomasse)	10 MW	Alimentation globale <i>Mise en service : janvier 2014</i>	Alimentation globale
Total	75 MW	54 sous-stations	5 517 logements

Au 31 décembre 2014, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 5 517 logements répartis sur les trois communes ainsi que huit équipements publics.

	Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de lgmt
Ermont	Résidence de la Nouvelle Commanderie	Copropriété	221
	Résidence des Templiers	Copropriété	150
	Groupe Scolaire Alphonse Daudet	Bâtiment public	
	Résidence de Cernay	Copropriété	76
	Résidence de la Croisée	Copropriété	76
	Résidence de l'Ancienne Commanderie	Copropriété	123
	Résidence Grand Domaine	Copropriété	94
	Résidence Ermont Sannois 3	Copropriété	77
	Résidence Ermont Sannois 2	Copropriété	55
	Résidence des Emeraudes	Copropriété	53
	LEP Gustave Eiffel	Bâtiment public	
	Extension du LEP Gustave Eiffel	Bâtiment public	
	Résidence des Carreaux	Bailleur	302
	Résidence des Glatignies	Copropriété	152
	Résidence Les Balcons d'Ermont	Copropriété	108
	Centre socioculturel François Rude	Bâtiment public	
Palais des Sports Rebuffat	Bâtiment public		
Total Ermont			1 487
Franconville	Groupe scolaire du Clos Bertin	Bâtiment public	
	Résidence des Bucherêts Nord	Copropriété	558
	Résidence de la Fontaine Bertin	Bailleur	460
	Pavillon Vétérinaire Clos Bertin	Privé	1
	Groupe scolaire des 4 Noyers	Bâtiment public	
	Résidence Cadet de Vaux III	Copropriété	60
	Résidence Cadet de Vaux I	Copropriété	243
	Résidence Cadet de Vaux II	Copropriété	168
	Résidence des Noyers	Copropriété	115
	Résidence de l'Orme Saint Edme	Copropriété	166
	Résidence de l'Orme Saint Edme	Bailleur	212
	Résidence de Cernay	Bailleur	171
	Salle Saint-Exupéry	Bâtiment public	
	Résidence Clos St Denis	Bailleur	208
Résidence les Vergers	Copropriété	141	
Total Franconville			2 503

	Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de lgmt
Sannois	Groupe scolaire de Gaston Ramon	Bâtiment public	
	Résidence Bel Air	Bailleur	139
	Résidence Picolo	Copropriété	112
	Résidence des Tuileries	Copropriété	188
	Résidences des Carreaux Fleuris	Bailleur	260
	Résidence du Bas des Aulnaies	Bailleur	188
	Résidence Sannois Soleil	Copropriété	183
	Résidence de Sannois Grande Rue	Bailleur	110
	Résidence des Loges	Copropriété	62
	Résidence du clos de Sannois	Copropriété	186
	Résidence des Gémeaux	Copropriété	99
Total Sannois			1 527
Total Réseau			5 517

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical

Faisant suite aux élections municipales de mars 2014, le bureau du SICSEF a été installé en date du 24 avril 2014. Les élections du bureau ont abouties à la composition du comité syndical comme suit :

Nom	Fonction municipale
Xavier MELKI Président	Adjoint au Maire de Franconville Adjoint au Maire de Franconville
Xavier Haquin 1 ^{er} Vice-président	Adjoint au Maire d'Ermont Adjoint au Maire d'Ermont
Gilles LEITERER 2 ^{ème} Vice-président	Conseiller municipal de Sannois Conseiller Municipal de Sannois
René HERBEZ Secrétaire	Conseiller municipal d'Ermont Conseiller municipal d'Ermont
Daniel PORTIER 1 ^{er} Assesseur	Conseiller municipal de Sannois Conseiller municipal de Sannois
Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Assesseur	Adjoint au Maire de Franconville Adjoint au Maire de Franconville

- Comité technique

Le comité technique est composé des cadres techniques des communes membres. Il assiste et conseille le comité syndical lors de la prise de décision.

Composition du comité technique

Nom	Fonction municipale
Patrick RACINE	Franconville Directeur des Services Techniques
Christian GODOT	Ermont Directeur Général Adjoint des Services Techniques

Le comité syndical s'appuie également sur deux agents à temps plein : la responsable du Syndicat, et une assistante administrative.

Le taux horaire du poste d'assistance administrative, initialement à 17.5 heures hebdomadaires a été modifié pour un temps plein, soit 35 heures hebdomadaires.

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et un représentant issu d'une association locale, l'association Hélios.

En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice.

Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2014, la CCSPL a été réunie une fois, le 24 novembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2013 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (SAGE Services).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT EN 2013

Communication

Au cours de l'année 2014, deux numéros de Zenergie a été distribués. Les principaux sujets abordés étaient les suivants :

- Zenergie n°13 Avril 2014
Inauguration de la chaufferie biomasse
Intégration d'une nouvelle assistante

- Zenergie n°14 Octobre 2014
Accompagnement du SICSEF pour la réalisation des audits énergétique des bâtiments reliés à l'installation
Présentation d'une nouvelle équipe suite aux élections municipales

Un site internet a été créé et mis en ligne le 1^{er} juillet 2011 afin de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service. Il est régulièrement alimenté et mis à jour.

Le site a été revu dans son intégralité. Le nouveau site du SICSE a été mis en ligne en septembre 2014.

Sensibilisation

Journée découverte à la chaufferie Montfrais

Le samedi 1^{er} février 2014, le SICSEF, en collaboration avec SEFIR, ont organisé une journée permettant aux 250 visiteurs présents de découvrir la chaufferie, son fonctionnement, ses atouts et ses innovations.

L'objectif de cette démarche tourne autour de trois axes principaux :

- Apporter aux visiteurs les éléments leur permettant de comprendre l'énergie de sa production à son utilisation ;
- Les sensibiliser sur le contexte énergétique actuel, la surconsommation, la ressource, les alternatives, ... ;

Réunion-débat – Audits énergétiques

Le 8 octobre 2014, une réunion-débat a été organisée sur le thème des audits énergétiques de copropriétés. A cette occasion, l'Espace-Info-Energie du Val-d'Oise et le PACT, partenaires associatifs de l'ADEME, sont intervenus pour présenter les enjeux et méthodologie permettant aux représentants des copropriétés de s'engager dans la réalisation de l'étude.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2014, joint en annexe, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 27 mai 2015.

	2013	2014	Ev. N/N-1
Section de fonctionnement			
Dépenses	166 459.32 €	218 326,69 €	31 %
Recettes	298 538.47 €	265 497.86 €	-11 %
Report de l'exercice N-1	787 599.98 €	886 174.54 €	13 %
Résultat	919 679.13 €	933 345.71 €	1 %
Section d'investissement			
Dépenses	0.00 €	70 000 €	/
Recettes	85 343.83 €	83 658.53 €	-2 %
Report de l'exercice N-1	- 69 348.42 €	15 995.41 €	123 %
Résultat	15 995.41 €	29 653.94 €	85%
Ensemble			
Dépenses	166 459.32 €	288 326.69 €	73 %
Recettes	383 882.30 €	349 156.39 €	-9 %
Report de l'exercice N-1	718 251.56 €	902 169.95 €	26 %
Résultat	935 674 .54 €	962 999.65 €	3 %

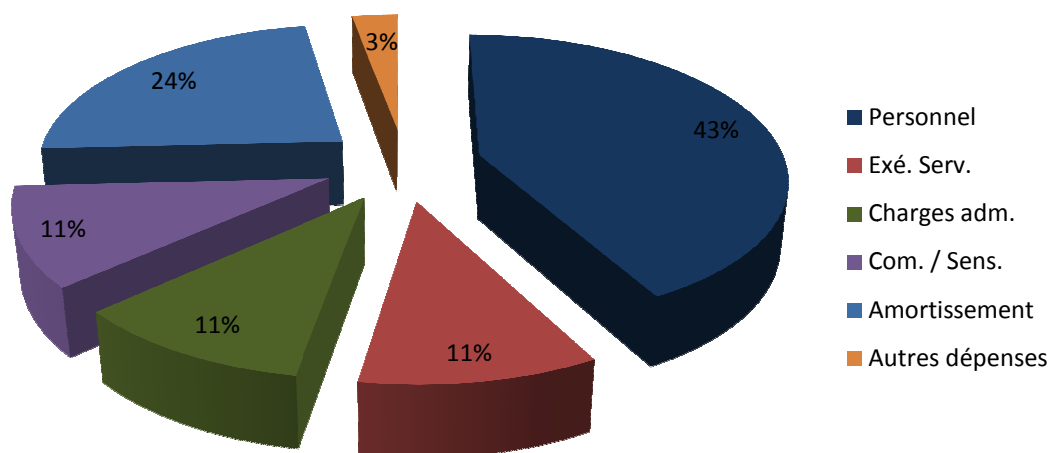
Les variations que fait apparaître la section d'investissement s'expliquent par le fait que les dépenses d'investissement sont ponctuelles et non régulières pour chaque exercice. Les recettes sont exclusivement liées à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour équilibrer la section ainsi que par les écritures d'ordre correspondant à l'amortissement des investissements réalisés au cours des exercices précédents.

Concernant la section de fonctionnement, l'évolution des dépenses s'explique essentiellement par le passage à temps plein du poste d'assistance administrative. La réduction des recettes est due à la baisse de la redevance de contrôle et de fonctionnement conformément à l'avenant n°3 au contrat de délégation.

Présentation détaillée du compte administratif

Section de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement du SICSEF sont marquées par :

- les frais de personnel : rémunération des agents, indemnités des élus du comité syndical et des cadres du comité technique, règlement des charges sociales, ...
- les charges administratives diverses : impôts, primes d'assurances, ...
- les prestations de service : Contrat de contrôle d'exécution du service confié à la société Sage Services, ...
- les immobilisations relatives aux investissements réalisés sur les exercices antérieurs
- les actions de communication et l'organisation d'évènement d'information et de sensibilisation : distribution du Zenergie, refonte du site internet, organisation d'évènements, ...

Les recettes de fonctionnement sont issues des redevances versées par le délégataire pour permettre au Syndicat d'assurer son fonctionnement et le contrôle de la délégation.

Section d'investissement

Les recettes enregistrées à la section d'investissement correspondent à des écritures d'ordres budgétaires entre section permettant l'équilibre du budget, ainsi qu'aux amortissements des immobilisations.

DEUXIEME PARTIE :

**L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

ORGANISATION DU SERVICE

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société SAGE Services, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 25 mai 2010, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

Suite à un appel d'offre, le marché n°14SIC001 a de nouveau été attribué à Sage Services pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF a pour objectifs de :

- Assurer le bon fonctionnement du Syndicat
- Garantir les meilleures conditions de service aux usagers du réseau de chaleur
- Contribuer au développement du réseau de chaleur sur un territoire élargi aux communautés d'agglomération
- Accompagner les usagers et abonnés dans leurs démarches de maîtrise des consommations d'énergie
- Informer, sensibiliser le public sur les enjeux de notre réseau de chaleur dans le contexte énergétique actuel

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe GDFSUEZ – Cofely, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à GDF Suez – Cofely pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par GDF Suez - Cofely dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Au cours de l'exercice 2014, les avenants n°3 et 4 ont été adoptés par le comité syndical :

Avenant n°3 – 11 mars 2014 :

- Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact lié à l'entrée en vigueur des arrêtés des 9 et 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération ;
- De redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement ;
- De définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement.

Avenant n°4 – 13 octobre 2014 :

- Préciser l'indice ICHT des formules de révision ;
- Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois ;
- Créer un terme RCO2 ;
- Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional ;
- Redéfinir les conditions de gestion de compte d'extension du réseau.

Le personnel d'exploitation

L'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend quatre équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- 1 responsable d'exploitation Anaël GENDRE, Cadre
- 3 techniciens Francis HENON, Responsable de l'équipe d'exploitation
 Thierry THOMAS,
 Benoît PIRIOU
 Anthony DA SILVA

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes de l'agence Ile-de-France Nord de Cofely Réseaux :

- 1 chef d'agence Grégoire de CHILLAZ
- 1 commercial référent Pierric de RAVIGNAN
- 1 ingénieur commercial Antoine CARTIGNY

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2014, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 7 km de réseaux de distribution
- 50 sous stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 5 517 logements et 8 équipements publics.

- Installations de production

Au 31 décembre 2014, la production de chaleur est assurée par quatre chaufferies, dont la nouvelle chaufferie biomasse. L'interconnexion des trois réseaux de distribution, initialement indépendants, permet d'alimenter l'ensemble du patrimoine par la chaufferie biomasse, produisant une chaleur renouvelable à partir de bois-énergie.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie des Fossés Trempés

La chaufferie des Fossés Trempés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6.4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24.4 MW, la chaufferie des Fossés Trempés alimente 1 834 logements, deux groupes scolaires et un équipement culturel via 17 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW.

En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7.9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8.9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5.8 MW

Avec une puissance installée de 25.6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 315 logements, un groupe scolaire, un gymnase, un centre socioculturel et un lycée via 25 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5.8 MW

Avec une puissance installée de 14.8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 1 368 logements et un groupe scolaire via 12 sous-stations.

Installations de distribution

Sur un linéaire de 9 km, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.

Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

Postes de livraison

Au 31 décembre 2014, le réseau alimente 54 sous-stations.

	Bâtiments résidentiels	Bâtiments publics	Total
Nb de postes de livraison	43 <i>dont 29 copropriétés</i>	11	54
Nb de Lgmts	5 517		5 517
Puissance souscrite	40 325 kW	2 253 kW	42 579 kW
Consommation annuelle 2014	51 704 MWh	2 304 MWh	54 011 MWh
Part réseau	95.7 %	4.3 %	

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 61% des consommations totales du réseau de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 35% des consommations totales du réseau de chaleur

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année.

En 2014, SEFIR chiffre 2 013 dépannages effectués. Des arrêts techniques ont été réalisés sur la période estivale :

- Fossés Trempés arrêt du 1^{er} au 3 juillet 2014 (soit 3 jours)
- Logis Verts arrêt du 8 au 10 juillet 2014 (soit 3 jours)
- Fontaine Bertin arrêt du 30 juin au 2 juillet 2014 (soit 3 jours)
- Chaufferie des Montfrais arrêt du 8 au 24 septembre 2014

En dehors des arrêts techniques annuels, 1 fuite a été réparée :

Fossés Trempés :

12 mai 2014

Fuite sur tube "retour" causée par une corrosion externe localisée. La corrosion externe est due à une mauvaise conception du supportage du tube. Le supportage acier étant en contact direct avec le sol et le tube réseau, celui-ci s'est corrodé et a contaminé le tube réseau.

Travaux réalisés: remplacement d'un tronçon de 1m sur les 2 tubes (départ et retour)

Impact: arrêt de fourniture de chaleur aux sous stations 203, 204, 205, 216 et 217 pendant 8h.

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trempés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

Chaufferie des Fossés Trempés

L'ensemble des contrôles réglementaires ont été effectués. Les résultats sont satisfaisants, à l'exception des points suivants et pour lesquels des mesures de remise aux normes sont prévues :

- La vérification des installations électriques,
- Les essais et visites des extincteurs.

Chaufferie des Logis Verts

L'ensemble des contrôles réglementaires ont été effectués. Les résultats sont satisfaisants, à l'exception des points suivants et pour lesquels des mesures de remise aux normes sont prévues :

- La vérification des installations électriques,
- Les essais et visites des extincteurs.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

L'ensemble des contrôles réglementaires ont été effectués. Les résultats sont satisfaisants, à l'exception des points suivants et pour lesquels des mesures de remise aux normes sont prévues :

- La vérification des installations électriques,
- Le contrôle de combustion : les rejets de NOx de la chaudière 1 ne sont pas conformes.
- Les mesures de bruit pour la chaudière 1

Le brûleur de la chaudière 1 fait l'objet de deux non-conformités. Toutefois, cette chaudière est utilisée en secours. Son remplacement sera à prévoir à terme.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En 2014, des travaux de gros entretien et de renouvellement ont été réalisés sur les quatre chaufferies (entretiens de brûleurs, renouvellement de pompes, ...), sur le réseau de distribution (réparations de fuites), ainsi que sur les sous-stations (renouvellement de compteurs, réparations de fuites, ...).

Travaux neufs

Dans le cadre de la délégation, SEFIR s'est engagé à réaliser un certain nombre de projets : rénovation des installations de cogénération, interconnexion du réseau et construction d'une chaufferie biomasse.

La délégation est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011. Dès lors, SEFIR a engagé les études de réalisation.

L'ensemble des travaux neufs prévus au contrat de délégation ont été réalisés et finalisés au 31 décembre 2013.

Développement du réseau

En 2013, deux sous-stations ont été physiquement raccordées au réseau en 2013 mais les mises en service ont eu lieu en 2014 :

- la salle de sport du lycée Gustave Eiffel (sous-station 401) ;
- le centre de loisirs François Rude (sous-station 405).

En 2014, trois sous-stations ont été créées :

- Palais des sports Rebuffat (sous-station 406) ;
- Résidence Les Vergers (sous-station 112) ;
- Résidence Clos Saint Denis (sous-station 111) ;

Enfin, 2 sous-stations ont été installées en 2014 mais les mises en service n'ont été effectuées qu'en 2015 :

- Résidence Gabriel Bertin ;
- Résidence La Fontaine.

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2014:

Consommations de combustibles	
Fuel Basse Emission	0 tonnes
Gaz chaufferie	18 513 MWh PCS
Gaz cogénérations	29 733 MWh PCS
Bois	13 186 tonnes
Production d'énergie	59 823 MWh PCI
Fuel Basse Emission	0 MWh PCI
Gaz chaufferie	15 386 MWh PCI
Gaz cogénérations (chaleur récupérée)	11 001 MWh PCI
Elec. cogénérations (ventes Elec.)	10 274 MWh
Bois	33 436 MWh
Energie vendue	54 011 MWh
Chauffage	36 893 MWh
ECS	17 118 MWh

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

- Température maximale : 18°C Température minimale : 12°C
- Moyenne : 15°C Rigueur climatique : 18 – 15 = 3 DJU

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1.5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO2 d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO2, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2014

Indicateurs		2013	2014	Evolution
Rendement des installations				
Rendement chaufferies	%	94%	87.4 %	- 7%
Rendement réseau	%	90%	90.3 %	0 %
Rendement global	%	86%	78.9 %	- 8.3%
<i>Rendement cogénérations</i>				
Rendement électrique	%	42%	38.4 %	- 8.6%
Rendement thermique	%	45%	41.1 %	- 8.7%
Rendement global	%	86%	79.5 %	- 7.6%
Consommations de chaleur				
Rigueur climatique	<i>DJU</i>	2 534	1893	- 25.2%
Besoins de chauffage	<i>MWh</i>	48 759	36 893	- 24.3%
	<i>MWh/DJU</i>	19.24	19.49	1.3%
Besoins d'ECS	<i>m³</i>	170 757	171 176	0.2%
Besoins de chaleur	<i>MWh</i>	65 835	54 011	- 18%
Consommation d'eau réseau	<i>m³</i>	1 777	1 906	7.3%
Densité du réseau	<i>MWh/m.an</i>	9.68	12.93	33.6%
Impact environnemental				
Bouquet énergie cogénération	%	15%	18.4 %	+ 22.7%
Bouquet énergie Gaz	%	85%	25.7 %	- 69.8%
Bouquet énergie Fuel	%	0%	0 %	/
Bouquet énergie biomasse	%	0%	55.9 %	/
Taux EnR	%	0%	56 %	/
Emissions de CO ₂	<i>Tonnes</i>	15 698	8 181	- 47.9%
Contenu CO ₂ du réseau	<i>Tonne/MWh</i>	0.182	0.083	- 54.4%

Le rendement global des installations présente une baisse importante due au faible rendement de la chaufferie biomasse, dans sa première année de mise en service. Cela s'explique par l'apparition de nombreux dysfonctionnements mineurs, analysés et traités sur l'exercice.

On observe une baisse de près de 20% des consommations en 2014, due à une rigueur climatique plus douce.

La consommation d'eau sur le réseau est stable et correspond aux pertes d'eau dues à la fuite réparée sur l'exercice.

L'intégration du bois-énergie dans la mixité de production entraîne une chute considérable du contenu CO₂ du réseau et des émissions de gaz à effet de serre issue de la production de chaleur.

Consommations de chaleur

En 2014, la consommation de chaleur est la suivante :

- 36 893 MWh pour le chauffage,
- 171 176 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 17 118 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

	Chauffage (MWh)	ECS (m3)	Total (MWh)	Part
Sannois	11 533	54 189	16 952	31.4 %
Ermont	9 707	44 875	14 195	26.3 %
Franconville	15 653	72 112	22 864	42.3 %
Total	36 893	171 176	54 011	

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires publics.

L'analyse prend en compte les données climatiques, qui jouent un rôle prépondérant sur les consommations de chaleur afin d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments d'une année sur l'autre.

Données climatiques

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rigueur climatique sur les trois dernières années.

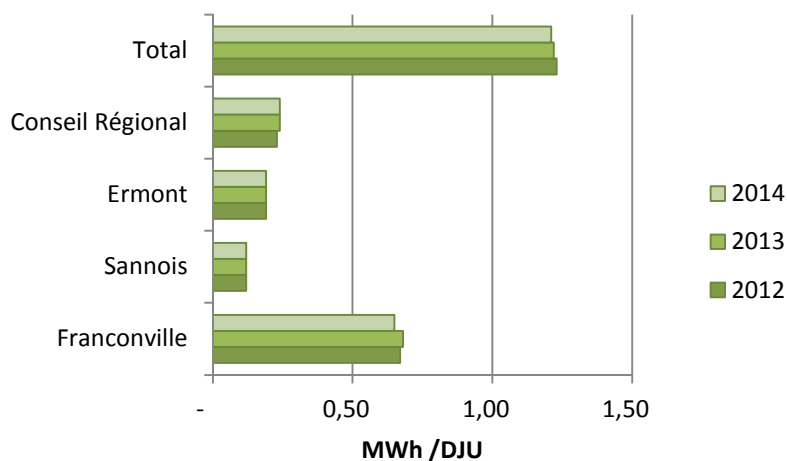
	2012	2013	2014
DJU	2 262	2 534	1 893

De manière générale, la rigueur climatique était relativement constante sur 2012 et 2013. Toutefois, l'année 2014 révèle rigueur climatique particulièrement douce.

Bâtiments publics tertiaires

		2012	2013		2014	
Sannois						
Chauffage	<i>MWh</i>	274	315	15%	230	-27%
	<i>MWh/DJU</i>	0.12	0.12	0%	0.12	0%
Ermont						
Chauffage	<i>MWh</i>	432	480	11%	368	-23%
	<i>MWh/DJU</i>	0.19	0.19	0%	0.19	0%
Franconville						
Chauffage	<i>MWh</i>	1543	1705	10%	1 231	-28%
	<i>MWh/DJU</i>	0.68	0.67	-1%	0.65	-3%
ECS	<i>m3</i>	81	81	0%	147	83%
	<i>m3/jour</i>	0.22	0.22		0.40	
Conseil régional						
Chauffage	<i>MWh</i>	522	603	16%	463	-24%
	<i>MWh/DJU</i>	0.23	0.24	4%	0.24	0%
Total						
Chauffage	<i>MWh</i>	2771	3103	12%	2 292	-31%
	<i>MWh/DJU</i>	1.23	1.22	-1%	1.21	0%
ECS	<i>m3</i>	81	81	0%	147	81%
	<i>m3/jour</i>	0.22	0.22		0.40	

Evolution des consommations de chauffage



Les consommations de chaleur des bâtiments publics tertiaires diminuent de 31% en 2014. Cette baisse s'explique par la douceur de la rigueur climatique.

On observe d'ailleurs que le ratio MWh/DJU total n'évolue pas entre 2013 et 2014, montrant la constance des efforts réalisés par les collectivités pour maîtriser leurs consommations.

Bâtiments résidentiels

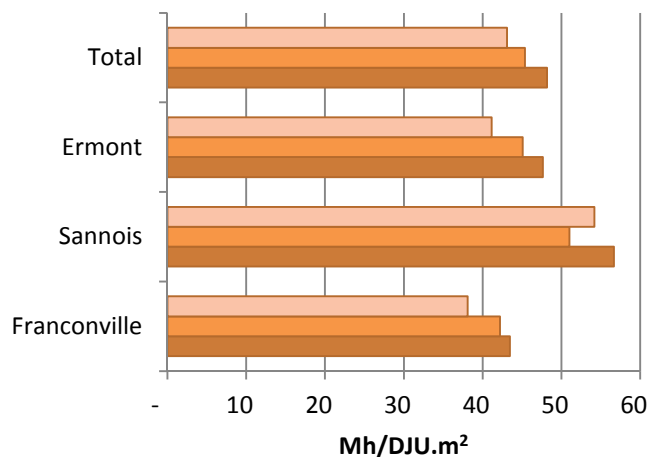
Parc résidentiel en 2012

	Nombre de logements	Surface (m ²)
Sannois	1 527	110 180
Ermont	1 487	113 898
Franconville	2 503	199 858
Total	5 517	423 936

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

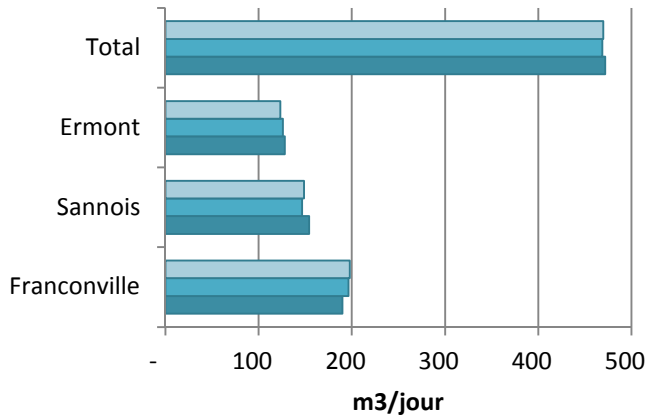
		2012	2013		2014	
Sannois						
Chauffage	<i>MWh</i>	13 252	13 370	0.9%	11 303	-15.4%
	<i>Wh/DJU/m²</i>	56.67	51.04	- 9.9%	54.19	6.2%
ECS	<i>m³</i>	56 248	53 331	- 5.2%	54 189	1.6%
	<i>m³/jour</i>	154.10	146.51	- 4.9%	148.87	
Ermont						
Chauffage	<i>MWh</i>	13 011	13 785	6.0%	8 876	-35.6%
	<i>Wh/DJU/m²</i>	47.65	45.07	- 5.4%	41.17	-8.7%
ECS	<i>m³</i>	46 702	45 840	- 1.8%	44 875	-2.1%
	<i>m³/jour</i>	127.95	125.93	- 1.6%	123.28	
Franconville						
Chauffage	<i>MWh</i>	17 009	18 501	8.8%	14 422	-22%
	<i>Wh/DJU/m²</i>	43.47	42.21	- 2.9%	38.12	-9.7%
ECS	<i>m³</i>	69 299	71 505	3.2%	71 965	0%
	<i>m³/jour</i>	189.86	196.44	3.5%	197.71	
Total						
Chauffage	<i>MWh</i>	43 272	45 656	5.5%	34 601	-24.2%
	<i>Wh/DJU/m²</i>	48.18	45.38	- 5.8%	43.12	-5%
ECS	<i>m³</i>	172 249	170 676	- 0.9%	171 029	0%
	<i>m³/jour</i>	471.92	468.89	- 0.6%	469.86	

Evolution des consommations de chauffage



Entre 2013 et 2014, on observe une baisse de plus de 24% de la consommation de chauffage sur les trois communes. Cette diminution est liée à la rigueur climatique très douce sur l'exercice 2014 mais aussi aux efforts réalisés par les gestionnaires et utilisateurs.

Evolution des consommations d'eau chaude sanitaire



La consommation d'eau chaude sanitaire reste stable en 2014. Cette stabilité est observée sur les trois communes membres.

Performance thermique du secteur résidentiel

Dans le cadre de ses études annuelles sur le prix de vente de la chaleur, l'association AMORCE définit trois niveaux de performance énergétique des bâtiments selon leurs consommations d'énergie utile à usage de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

- Bâtiment RT 2005 moyen 96 kWh/m²
- Bâtiment parc social moyen 136 kWh/m²
- Bâtiment peu performant 240 kWh/m²

En 2014, la consommation utile du parc résidentiel alimenté par le réseau de chaleur s'élève à 51 704 MWh, soit 122 kWh.m². On peut déduire de ce chiffre la performance moyenne énergétique du parc résidentiel. Toutefois, le potentiel d'amélioration énergétique reste important et des actions doivent être menées pour permettre une optimisation énergétique et économique.

INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - o Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - o Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - o L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - o Le financement des travaux d'extension du réseau

Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2014

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
R1 Consommations												
€ HT /MWh	36,16	36,14	35,94	35,46	35,48	35,54	35,06	34,91	34,86	36,68	37,44	37,06
€ TTC /MWh	38,15	38,13	37,92	37,41	37,43	37,49	36,99	36,83	36,78	38,70	39,50	39,10
Ev.		-0,06%	-0,55%	-1,34%	0,06%	0,17%	-1,35%	-0,43%	-0,14%	5,22%	2,07%	-1,01%
R2 - Abonnements												
€ HT /kW	44,32	44,33	44,32	44,34	44,29	44,28	44,34	44,36	44,34	44,35	44,40	44,46
€ TTC /kW	46,76	46,77	46,76	46,78	46,73	46,72	46,78	46,80	46,78	46,79	46,84	46,91
Ev.		0,02%	-0,02%	0,05%	-0,11%	-0,02%	0,14%	0,05%	-0,05%	0,02%	0,11%	0,14%
Moyenne du tarif*												
€ HT /MWh	71,10	71,09	70,88	70,41	70,40	70,45	70,01	69,88	69,81	71,64	72,44	72,11
€ TTC /MWh	75,01	75,00	74,78	74,29	74,27	74,32	73,87	73,72	73,65	75,58	76,43	76,08
Ev.		-0,02%	-0,29%	-0,65%	-0,03%	0,07%	-0,61%	-0,19%	-0,09%	2,62%	1,14%	-0,46%

* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 54 011 MWh et une puissance souscrite totale de 42 579 kW

En 2014, les tarifs bois-énergie ont été appliqués sur l'ensemble de l'exercice avec un taux de TVA réduit à 5.5% sur les termes consommation et abonnement.

On remarque une forte stabilité des tarifs mensuels, grâce essentiellement à la mixité de facturation intégrant 60% de bois-énergie.

On observe toutefois une hausse de 5% au mois d'octobre. Cette hausse s'explique par l'application d'un terme tarifaire répercutant les déficits prévisionnels des quotas CO2 et modifiant les indices de révision du gaz.

Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

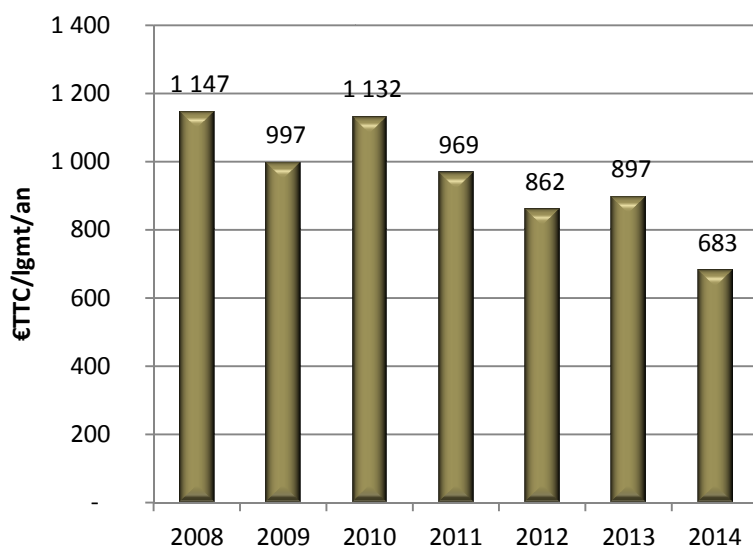
Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

	MWh	kW	Chiffre d'affaires		Prix Moyen	
			€ HT	€ TTC	€ HT/MWh	€ TTC/MWh
2014	54 011	42 579	3 741 452	3 947 232	69.27	73.08
2013	65 835	39 533	4 113 000	4 758 201	62.47	71.82
2012	63 256	39 533	4 022 369	4 637 773	63.59	73.32
2011	57 824	46 730	4 579 986	5 276 740	79.21	91.26
2010	69 996	49 119	5 611 943	6 490 263	80.18	92.72
2009	64 118	49 119	4 973 647	5 726 808	76.97	88.63
2008	66 862	49 119	5 405 134	6 250 908	80.84	93.49

On observe une hausse significative du prix moyen en €/HT/MWh de plus de 10%. Cette hausse est en partie due à un effet mécanique de la baisse des ventes de MWh. Il est à noter que le prix moyen en €/TTC/MWh présente également une augmentation mais beaucoup plus légère, de 1.8%. Cette différence s'explique par l'application du taux de TVA réduit à 5.5% sur les deux termes de facturation et sur toute la durée de l'exercice.

Le coût de la chaleur pour les logements



Le graphique ci-contre présente l'évolution du coût du chauffage par logement entre 2008 et 2014.

Le coût de la chaleur par logement s'élève en 2014 à 683 €TTC, contre 897 €TTC en 2013, soit une nette réduction de 24% due essentiellement à la baisse des consommations.

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2014 peut être résumé ainsi :

Poste	€HT
Produits	5 226 840
Charges	4 988 435
Résultat brut	238 405
Frais financiers	-59 133
Impôts sur les sociétés	- 61 724
Résultat net	117 549

Le résultat issu du compte d'exploitation est cohérent et sera à suivre sur plusieurs exercices.

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique au travers du réseau de distribution, ainsi que des ventes d'électricité produite par les installations de cogénération. Le chiffre d'affaires sur l'exercice 2014 s'élève à 5 226 840 €.

Evolution du chiffre d'affaire relatif à la vente de chaleur

	R1		R2		Total		Ev.
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	
2014	1 959 346	2 067 110	1 782 106	1 880 122	3 741 452	3 947 232	- 16.5%
2013	2 758 760	3 299 477	1 354 240	1 428 724	4 113 000	4 728 201	1.9%
2012	2 795 554	3 343 483	1 226 815	1 294 290	4 022 369	4 637 773	- 12.1%
2011	3 154 998	3 773 378	1 424 988	1 503 362	4 579 986	5 276 740	- 18.7%
2010	4 040 167	4 832 040	1 571 776	1 658 224	5 611 943	6 490 263	21.2%
2009	3 401 491	4 068 183	1 572 156	1 658 625	4 973 647	5 726 808	- 8.4%
2008	2 769 079	4 652 454	1 515 122	1 598 454	5 405 134	6 250 908	

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 avait fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur.

En 2014, la baisse des ventes de chaleur fait une nouvelle fois chuter le chiffre d'affaires de plus de 16% de façon ponctuelle.

Il est à noter que ce tableau présente le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur aux abonnés. Il est nécessaire d'ajouter aux recettes du délégataire :

- Les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération 1 356 494 €HT
- La vente d'une partie du stock de FOD 41 192 €HT
- Les droits de raccordement 17 702 €HT
- Les autres recettes 70 000 €HT

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement

Au 31 décembre 2014, le montant des immobilisations encourus s'élève à 251 220 €HT, pouvant se décomposer comme suit :

- Projet Feeder	77 717 €HT
- Travaux de raccordement	173 503 €HT

Charges de gestion courante

- Gros entretien et renouvellement des installations	92 998 €HT
- Achat d'énergie (combustible, électricité)	2 550 122 €HT
- Frais de personnel	249 339 €
- Sous-traitance	132 348 €
- Frais généraux	340 348 €

CONCLUSION

Le bilan de l'exercice 2014 est marqué par :

- Une gestion cohérente du budget du Syndicat. Les comptes présentés affichent des dépenses concernant essentiellement la gestion courante de la structure. L'augmentation des dépenses en 2014 est due essentiellement au passage à temps plein du poste d'assistance administrative ;
- Une conduite de l'exploitation qui permet de garantir des conditions de service optimales auprès des usagers du réseau. Le bon fonctionnement des installations et le tarif de vente de chaleur peu élevé assurent un bon niveau de compétitivité au réseau de chaleur ;

Au cours de l'exercice 2014, la mixité de production de chaleur était à 60% renouvelable grâce à la mise en service de la chaufferie biomasse au mois de janvier. Les principales opérations de l'exercice ont porté sur le développement du réseau de chaleur par le raccordement de 5 nouveaux abonnés. L'application du tarif bois-énergie a permis une bonne stabilité du tarif de vente de chaleur.

Au cours des exercices suivants, les principales démarches engagées par le SICSEF consisteront à accompagner le délégataire dans le développement du réseau de chaleur par le raccordement de nouveaux abonnés et d'assister les usagers et abonnés du réseau dans leurs actions de maîtrise de la demande énergétique.

ANNEXES

Annexe 1 **Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2013**

Annexe 2 **Consommation de chaleur par sous-station**

Annexe 3 **Compte d'exploitation**